

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Bassin versant de la Mayenne

■ H - Compléments apportés au rapport environnemental suite aux avis reçus lors de la consultation des assemblées

Prise en compte des avis émis

Le 23 octobre 2013, la commission locale de l'eau (CLE) a étudié l'ensemble des observations émises dans le cadre de la consultation et a complété le rapport environnemental du projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

L'ensemble des compléments, adoptés par la CLE le 23 octobre, sont synthétisés et apparaissent *en bleu* dans le présent document.

Compléments apportés au rapport environnemental

I - OBJECTIFS, CONTENU ET ARTICULATION AVEC D'AUTRES PLANS ET DOCUMENTS

A - Compatibilité avec le SDAGE Loire-Bretagne (Page 4)

Dispositions du SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015	SAGE Mayenne
<p>1 - Repenser les aménagements des cours d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> Le SAGE comporte un plan d'actions identifiant les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique des cours d'eau. (SDAGE 1B-1) Le SAGE identifie les ouvrages qui doivent être effacés, ceux qui peuvent être arasés ou ouverts partiellement, ceux qui peuvent être aménagés avec des dispositifs de franchissement efficaces, et ceux dont la gestion doit être adaptée ou améliorée (ouverture de vannages, ...). Il comprend un objectif chiffré et daté pour la valeur du taux d'étagement des cours d'eau. (SDAGE1B-1) 	<p>7 programmes de restauration ont été engagés sur les principaux affluents de la Mayenne et un 8^{ème} est en cours d'élaboration sur les basses vallées angevines. La CLE invite les collectivités à s'engager dans l'élaboration de ces programmes et identifie les secteurs où la maîtrise d'ouvrage est à organiser.</p> <p>L'axe Mayenne est important pour l'anguille au regard de sa position géographique. Des dispositifs (arrêts de turbinage, turbine VLH, dispositifs de montaison) sont en place ou en cours d'étude sur cette rivière afin de restaurer les conditions de migration de l'anguille. La CLE souligne l'importance de la mise en œuvre du plan de gestion anguille et la poursuite des actions engagées.</p> <p>Le SAGE identifie le taux d'étagement initial (situation en 2007) et le taux d'étagement actualisé (situation en 2013) des cours d'eau principaux du bassin. Il définit les objectifs chiffrés et datés pour la valeur du taux d'étagement des cours d'eau.</p> <p>⇒ Dispositions 1B1 à 1B6 ⇒ Disposition 1C1</p>
<p>4 - Maîtriser la pollution par les pesticides</p> <ul style="list-style-type: none"> Les SAGE comportent un plan de réduction de l'usage (agricole et non agricole) des pesticides qui s'appuie sur le plan d'action « Ecophyto 2018 ». Il identifie les zones sur lesquelles les efforts de réduction doivent être portés en priorité. (SDAGE 4A-2) 	<p>Le SAGE comprend un plan d'action de réduction de l'usage des pesticides.</p> <p>Concernant les usages agricoles, la CLE s'appuie sur la déclinaison locale du plan Ecophyto.</p> <p>Concernant les usages non agricoles, la CLE encourage la mise en place de plans de désherbage communaux, en visant prioritairement l'amont des captages prioritaires à enjeux pesticides. Le SAGE vise également à développer la prise en compte de l'entretien des espaces dès la conception des projets. La CLE souhaite que la sensibilisation des particuliers se poursuive.</p> <p>De manière globale, la CLE souhaite renforcer sa connaissance sur l'utilisation des pesticides.</p> <p>⇒ Dispositions 9A1 à 9A4, 9B1et 9B2</p>

<p>8 - Préserver les zones humides et la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les commissions locales de l'eau identifient les principes à mettre en œuvre pour assurer la préservation et la gestion de l'ensemble des zones humides. (SDAGE 8A-2) • Les SAGE identifient les enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides. Ils hiérarchisent ces enveloppes en fonction de l'importance de l'enjeu « zones humides » pour la conservation ou l'atteinte du bon état des masses d'eau et pour la biodiversité. (SDAGE 8E-1) • Les SAGE réalisent les inventaires précis à l'intérieur de ces enveloppes. Ces inventaires peuvent identifier les ZHIP et parmi ces dernières les ZSGE. (SDAGE 8E-1) 	<p><i>Le SAGE formule des principes de préservation et de gestion des zones humides.</i></p> <p><i>La CLE confie aux collectivités territoriales, les inventaires précis des zones humides fonctionnelles et des zones humides remarquables. Les zones humides fonctionnelles inventoriées seront intégrées aux documents d'urbanisme en vue de leur protection.</i></p> <p><i>Le SAGE vise également à renforcer la prise en compte des zones humides dans les projets d'aménagement.</i></p> <p><i>La CLE met en avant l'importance de valoriser les actions de restauration de zones humides.</i></p> <p>⇒ Dispositions 2A1 à 2A4 et 2B1 à 2B4</p>
<p>11 - Préserver les têtes de bassin</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les SAGE comprennent systématiquement un inventaire des zones de têtes de bassin, une analyse de leurs caractéristiques, notamment écologiques et hydrologiques, et la définition d'objectifs et de règles de gestion adaptés de préservation ou de restauration de leur qualité. (SDAGE 11A-1) 	<p><i>En 2010, une étude a été menée par la CLE pour améliorer la connaissance des têtes de bassin. Afin de proposer des mesures de gestion adaptées à ces milieux, la CLE souhaite affiner cette connaissance.</i></p> <p><i>La CLE renvoie les objectifs et règles de gestion adaptés aux dispositions du SAGE sur les zones humides et au bocage ; dispositions efficaces pour la préservation et la restauration des têtes de bassins.</i></p> <p>⇒ Disposition 1E1</p> <p>⇒ Dispositions 2A1 à 2A4 et 2B1 à 2B4</p> <p>⇒ Dispositions 8B1 à 8B5</p>
<p>12 - Réduire le risque d'inondation par les cours d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les SAGE concernés par l'enjeu inondation, pour l'habitat ou les activités, comportent un volet culture du risque qui permet à la population vivant sur le bassin d'avoir accès à l'information existante sur l'exposition des territoires aux inondations et les mesures d'organisation existantes. (SDAGE 12A-1) 	<p><i>Le territoire du Sage est concerné par cette problématique, certains secteurs présentant une sensibilité vis-à-vis du risque d'inondation. Il fait l'objet du programme d'action et de prévention des inondations de la Maine.</i></p> <p><i>Le projet de Sage est compatible avec la disposition 12A-1 du SDAGE relative à la culture du risque inondation puisqu'il favorise l'accès à l'information de la population aux documents existants.</i></p> <p>⇒ Disposition 6A2</p>
<p>15 - Informer, sensibiliser, favoriser les échanges</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les SAGE comportent un volet pédagogique. (SDAGE 15B-2) 	<p><i>Le volet pédagogique du SAGE comporte 10 actions de communication.</i></p> <p><i>Il s'appuie également sur les actions de sensibilisation menées par la CLE.</i></p> <p>⇒ Dispositions 1A3, 1D4, 2B1, 2B4, 3B5, 4A4, 5B2, 6A2, 8B4, 9B2</p> <p>⇒ Moyens de mise en œuvre - volet communication</p>

C - Documents et programmes qui doivent être compatibles avec le SAGE

■ Les schémas départementaux des carrières (Page 6)

[...] L'ensemble des départements du bassin dispose d'un schéma départemental des carrières.

Ces schémas prennent en compte la couverture des besoins en matériaux, la protection des paysages et des milieux naturels sensibles), la gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières. Ils intègrent les principes généraux de protection du patrimoine naturel et paysager, et notamment des zones humides.

En outre, le SAGE ne prévoit pas de disposition liée à l'extraction de matériaux.

V - EVALUATION DES INCIDENCES SUR LES ZONES NATURA 2000

5.2 - Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le SAGE est susceptible d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000 (Page 24)

Site Natura 2000 à enjeu « Eau »	Description	Objectifs
<p><i>Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette</i></p>	<p><i>Ce site constitue un vaste complexe de zones humides formé par la confluence de la Sarthe, de la Mayenne et du Loir en amont d'Angers puis de la Maine avec la Loire.</i></p> <p><i>La forte inondabilité associée à une mise en valeur agricole forme des milieux et des paysages originaux.</i></p> <p><i>Il joue un rôle fondamental pour la régulation des crues et la protection des implantations humaines en aval (agglomération d'Angers puis vallée de la Loire).</i></p> <p><i>Ce site est protégé en tant que zone humide par la convention de Ramsar.</i></p>	<p><i>Milieux prairiaux :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - conservation d'un milieu prairial par des pratiques extensives d'élevage. <p><i>Milieux aquatiques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - maintien de la dynamique naturelle fluviale, des zones d'expansion des crûes et du réseau hydraulique associé. <p><i>Milieux boisés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - maintien des boisements naturels, restauration du bocage et de la ripisylve.

<p>Bassin de l'Andainette</p>	<p>Inscrite dans un paysage boisé à l'est et bocager dans sa partie occidentale, l'Andainette est alimentée par de nombreux ruisseaux qui prennent leur source dans la forêt domaniale des Andaines. Le site associe au cours d'eau les prairies humides de fond de vallée et des coteaux boisés. Ce site, situé dans le périmètre du Parc naturel régional Normandie-Maine, fait l'objet d'un arrêté de protection de biotope.</p>	<p>Secteurs forestier et agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintien des habitats favorables aux 3 espèces de la Directive (écrevisse à pieds blancs, chabot et lamproie de planer), - maintien des conditions d'équilibre et de fonctionnalité en préservant ou restaurant les milieux riverains (cours d'eau, berges, zones tampons). <p>Ensemble du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintien des populations de chabot et de lamproie de planer, - restauration des populations d'écrevisses à pieds blancs, - maintien des habitats favorables aux 3 espèces de la Directive, - sensibilisation sur le caractère patrimonial des espèces présentes.
-------------------------------	---	--

Dans le cadre du programme d'actions sur le site des Basses vallées angevines, des mesures agro-environnementales (MAE) sont proposées aux exploitants afin de maintenir des pratiques agricoles favorables à la biodiversité. Sur 4 000 des 6 000 ha ainsi contractualisés en MAE, les mesures prévoient une absence de fertilisation et une fauche tardive des prairies.

Les dispositions du SAGE relatives à la préservation et à la restauration des milieux aquatiques et humides participent aux objectifs des 2 sites Natura 2000 à enjeux « eau ».

Les actions du SAGE en faveur du bocage contribuent à la préservation et à la restauration des secteurs boisés des Basses vallées angevines et des petits cours d'eau situés en tête de bassin sur l'Andainette.

IV - MESURES DE SUIVI (Page 26)

Les 58 indicateurs du tableau de bord du SAGE sont présentés ci-dessous. Les données de l'état de référence sont issues de l'état des lieux validé par la CLE le 14 décembre 2012. Elles seront complétées dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du SAGE.

Objectif du SAGE	Indicateur de suivi **	Type * et n° d'indicateur	Etat de référence
Transversal	Indicateurs de la qualité hydrobiologique des cours d'eaux (entre 20 et 25 points de suivi) - Indice biologique global normalisé - Indice biologique diatomées - Indice poisson rivière	E1 E2 E3	- Qualité globalement bonne à très bonne - - Qualité très contrastée - cours d'eau de l'amont du bassin de meilleure qualité que ceux de l'aval
	Indicateurs de la qualité physico-chimique des cours d'eaux (34 points de suivi) - concentration en nitrates - concentration en phosphore - concentration en chlorophylle-a et phéopigments - concentration en matières organiques et oxydables - concentration en pesticides	E4 E5 E6 E7 E8	- Entre 25 et 50 mg/l avec des évolutions saisonnières - Autour de 0,2 mg/l avec des pics pouvant parfois aller jusqu'à 0,5 mg/l - - - Pics supérieurs aux normes parfois détectés
	Indicateurs de fonctionnement hydrologique des cours d'eau aux 2 points nodaux - débit moyen mensuel minimal de fréquence quinquennale (QMNA5) - débit minimal enregistré pendant 3 jours consécutifs sur un mois donné (VCN3)	E9 E10	- CHAMBELLAY = 3,50 m³/s SAINT-FRAIMBAULT = 2,10 m³/s -
	Objectif 1 - Améliorer la qualité morphologique des cours d'eau	Avancement des programmes de restauration et d'entretien des cours d'eau	R1
Linéaires de cours d'eau concernés par un programme de restauration et d'entretien		R2	1 030 km
Taux d'étagement des cours d'eau concernés par un programme de restauration et d'entretien		P1	Entre 5,5 et 99,5% (Cf. PAGD partie 1B)
Nombre d'ouvrages ayant fait l'objet de travaux ou d'opération de gestion en vue de la restauration de la continuité écologique		R3	-
Linéaires de berges ayant fait l'objet d'opérations de restauration		R4	-
Nombre de démarches de communication relatives à l'entretien et la valorisation de la ripisylve		R5	-
Objectif 2 - Préserver et restaurer les zones humides	Superficie de zones humides fonctionnelles inscrites dans les documents d'urbanisme	R6	-
	Nombre de communes ayant réalisé un inventaire des zones humides fonctionnelles	R7	65 communes
	Superficie de zones humides faisant l'objet d'une gestion contractualisée	R8	-

	Superficie de zones humides restaurées	R9	<i>5,1 ha de zones humides restaurées</i>
	Nombre de démarches de communication relatives à l'entretien et la restauration des zones humides	R10	-
Objectif 3 - Limiter l'impact négatif des plans d'eau	Nombre de dossiers de création de plans d'eau déposés et nombre d'autorisations de création accordées	P2	-
	Nombre de démarches volontaires de gestion des débits réservés des plans d'eau	R11	-
	Peuplement piscicole de la retenue de SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIÈRES	E11	-
	Nombre de plans d'eau déconnectés ou effacés	R12	<i>3 plans d'eau d'une superficie totale d'environ 7 ha</i>
	Nombre de démarches de communication relatives à la gestion des plans d'eau	R13	-
Objectif 4 - Économiser l'eau	Volumes d'eau consommés sur le réseau public d'alimentation en eau potable	P3	<i>19,9 millions de m³/an</i>
	Consommation unitaire globale sur le réseau public d'alimentation en eau potable	P4	<i>180 litres par habitant et par jour</i>
	Nombre de collectivités ayant diagnostiqué leur consommation d'eau et mis en place des dispositifs économes en eau	R14	<i>10 communes</i>
	Nombre d'aménagements ayant mis en place des dispositifs de gestion économe en eau	R15	<i>15 projets communaux de récupération des eaux de pluie</i>
	Nombre de démarches de communication relatives aux économies d'eau	R16	<i>Campagne de communication de la CLE démarrée en 2009</i>
	Rendement primaire et indice linéaire de perte des réseaux d'alimentation en eau potable	P5	<i>Rendement moyen primaire des réseaux : 82 %</i>
	Nombre de collectivités distributrices d'eau potable ayant mis en place un programme pluriannuel de renouvellement des réseaux	R17	<i>Environ 80 % des collectivités du bassin</i>
Objectif 5 - Maîtriser et diversifier les prélèvements	Nombre de jours de franchissement du débit de crise (DCR) aux points nodaux	E12	-
	Nombre de jours de restriction d'usage de l'eau par bassin hydrographique	R18	<i>En 2011 Mayenne amont (61) : 169 jours Egrenne/varenne : 169 jours Mayenne amont (53) : 150 jours</i>
	Volumes d'eau totaux prélevés (alimentation en eau potable, industrie, agriculture)	P6	<i>24,9 millions de m³/an pour l'AEP 1,6 millions de m³/an pour l'industrie 2,8 millions de m³/an pour l'irrigation</i>
	Superficie irriguée	P7	-
	Nombre et type de prélèvements d'irrigation	P8	-
	Répartition des volumes totaux prélevés dans les eaux superficielles et souterraines (alimentation en eau potable, industrie, agriculture)	P9	<i>AEP : 81 % eaux superficielles et 19 % eaux souterraines Industrie : 69 % eaux superficielles et 31 % eaux souterraines Irrigation : 56 % eaux superficielles, 28 % retenues et 16 % eaux souterraines</i>
	Nombre de démarches de communication relatives à la gestion des forages	R19	-
	Nombre de jours de soutien d'étiage de la retenue de SAINT-FRAIMBAULT (débit entrant inférieur au débit sortant)	R20	-
Objectif 6 - Réduire les conséquences des inondations	Montant des dommages liés aux inondations	P10	-
	Nombre d'actions de protection ou réduction de la vulnérabilité face au risque inondation	R21	<i>34 communes concernées par un PPRI PCS en cours pour toutes les communes visées par un PPRI</i>
	Nombre de démarches de sensibilisation relatives au risque inondation	R22	-
	Nombre de communes ayant réalisé un plan de zonage pluvial	R23	-
Objectif 7 - Limiter les rejets ponctuels	Flux et rendements épuratoires des systèmes d'assainissement collectif	P11	<i>Phosphore : rendement de 82 % Azote : rendement 89 % Matières organiques : rendement 96 %</i>
	Flux et rendements épuratoires des systèmes d'assainissement industriels	P12	<i>Azote : rendement de 87 % - flux : 0,22 T/jour Matières phosphorées : rendement de 87 % - flux : 0,14 T/jour Matières organiques : rendement de 92 % - flux : 2,25 T/jour Matières en suspension : rendement de 93 % - flux : 0,94 T/jour</i>
	Résultats des diagnostics des systèmes d'assainissement non collectif	P13	<i>Bon fonctionnement ou fonctionnement acceptable pour plus de la moitié des installations diagnostiquées 9 % de points noirs</i>

Objectif 8 - Maîtriser les rejets diffus et les transferts vers les cours d'eau	Avancement des programmes d'actions associés aux aires d'alimentation des captages prioritaires	R24	<i>Contrats territoriaux transformés pour répondre aux attentes liées aux 2 captages prioritaires en Mayenne 1 programme d'action en cours de finalisation dans la Manche études préalables en cours pour les 5 captages de l'Orne</i>
	Nombre d'exploitations (et superficies correspondantes) engagées dans des actions contractuelles visant l'adaptation des pratiques agricoles	R25	-
	Nombre de communes ayant réalisé un plan bocager	R26	<i>72 communes</i>
	Nombre de communes ayant intégré des mesures visant la protection du bocage dans leur document d'urbanisme	R27	-
	Linéaires de haies bocagères replantés	R28	<i>Environ 70 km de haies replantées</i>
	Nombre de démarches de communication relatives à l'entretien et la valorisation du bocage	R29	-
Objectif 9 - Réduire l'utilisation des pesticides	Quantités de pesticides vendus (Banque nationale des ventes des distributeurs)	P14	-
	Nombre d'actions de réduction de l'utilisation des pesticides (dont plans de désherbage)	R30	<i>37 communes 3 conseils généraux</i>
	Nombre d'actions individuelles ou collectives de sensibilisation des agriculteurs	R31	<i>Actions menées par la CREPPEP des Pays de la Loire, Phyt'Eau propre, le SDE et la FREDON de Basse Normandie</i>
	Nombre de démarches de communication relatives à l'utilisation des produits de traitements auprès des particuliers	R32	